
Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le treize (13) avril deux mille vingt-six (2026), à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Marc-André Cournoyer, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

La conseillère Kathleen Normand se retire de toutes délibérations concernant la résolution portant le numéro 2026-04-146 en raison d'un conflit d'intérêt pécuniaire.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h.

2026-04-118 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour

Séance ordinaire du 13 avril 2026

1. Administration

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2026
- 1.5. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de mars 2026
- 1.6. Règlement 2026-04 décrétant l'acquisition d'une unité d'urgence incendie et l'ajout d'équipements ainsi qu'un emprunt de 106 682 \$ – Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement par la greffière-trésorière
- 1.7. Conseil municipal – Modification du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026
- 1.8. Association des plus beaux villages du Québec – Assemblée générale annuelle et forum 2026
- 1.9. Demande d'amendement au projet de loi numéro 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
- 1.10. Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul – Journée de la Fondation 2026

- 1.11. Désignation du bihoreau gris à titre d'oiseau officiel
- 1.12. Appui au mouvement communautaire « À boutte »
- 1.13. Renouvellement de l'adhésion à *DocuSign*
- 1.14. Société Alzheimer – Don pour l'activité « soirée dansante »
- 1.15. Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) – Commandite
- 1.16. Entériner l'offre d'emploi pour former une banque de candidats pour s'occuper des locations de salles
- 1.17. Embauche de monsieur Rodrigue Boudreault pour s'occuper des locations de salles
- 1.18. Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) – Cotisation membre corporatif 2026-2027

2. Sécurité publique

- 2.1. Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Inscription du directeur incendie au congrès annuel 2026
- 2.2. Paiement de la facture numéro 2386 d'Atelier Zig Zag

3. Voirie et travaux publics / Transport

- 3.1. Voirie et travaux publics – Dépôt de la démission de l'employé 32-0060
- 3.2. Travaux publics et voirie – Entériner l'offre d'emploi de « Journalier temporaire »

4. Hygiène du milieu

- 4.1. Réseau d'aqueduc – Entériner l'achat d'un panneau d'analyse de chlore et autoriser le paiement de la facture numéro F80402 à CHEM ACTION
- 4.2. Réseaux d'aqueduc et d'égout – Mandat à HARP Consultants pour la réalisation d'une étude sur la capacité résiduelle des réseaux en vue de futurs développements immobiliers – Paiement de la facture numéro 2617 à HARP Consultants

5. Aménagement / Urbanisme et Développement / Environnement

- 5.1. Cession du lot numéro 6 687 041 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, en faveur de monsieur Jacob Mailloux
- 5.2. Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Achat de mobilier urbain
- 5.3. Parc de la Roche à Caya – Mandat à ZIP Saguenay-Charlevoix pour contrôle de la renouée du Japon et sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes
- 5.4. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à 9361-3115 Québec Inc. (Productions Légion) pour construction du bâtiment d'accueil
- 5.5. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Nomination des membres du comité « Les amis du Bout d'en Bas »
- 5.6. Monument Jacques-Cartier – Dépôt de la démission de madame Johanne Fortin, à titre de membre du comité de travail
- 5.7. Monument Jacques-Cartier – Modification de la résolution 2025-10-433 nommant les citoyens formant le comité de travail
- 5.8. Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Entériner l'adoption du devis d'appel d'offres 2026-002 concernant la rénovation du bloc sanitaire
- 5.9. Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Autorisation de branchement des jeux d'eau aux réseaux d'aqueduc et d'égout sur chemin de l'Islet
- 5.10. Changements climatiques – Formations et accompagnement par CRE Capitale-Nationale

6. Loisirs et culture

- 6.1. VanFest Charlevoix – Demande d'autorisation pour l'édition 2026
- 6.2. Camp de jour municipal – Mandat à Camp Le Manoir pour la gestion du camp 2026

6.3. Projet Circonflexe – Achat d'équipements sportifs et de loisirs

7. Dépôt des rapports, comptes rendus et documents divers

8. Varia

9. Rencontres et représentations

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

Adoptée

2026-04-119 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026.

Adoptée

2026-04-120 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2026.

Adoptée

2026-04-121 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de mars 2026

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de mars 2026, totalisant la somme de 372 648.93 \$.

COMPTES PAYÉS MARS 2026	
Masse salariale	24 239.06 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois de Mars 2026	1 345.54 \$
Bernard Boudreault, salaire conseiller Mars 2026	568.39 \$
Kathleen Normand, salaire conseillère Mars 2026	440.39 \$
Patrice Harvey, salaire conseiller Mars 2026	658.39 \$
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère Mars 2026	617.91 \$
Marc-André Cournoyer, salaire conseillère Mars 2026	418.39 \$
Martine Harvey, salaire conseillère Mars 2026	548.39 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER- Mars 2026)	3 449.64 \$
Revenu Canada (remises Mars 2026)	5 255.31 \$

Revenu Québec (remises Mars 2026)	12 813.54 \$
Atmosphère Inc.	81 921.99 \$
Bell Canada	142.42 \$
Bell Mobilité	83.04 \$
Cégep Shawinigan	3 162.70 \$
Centre d'études collégiales de Charlevoix- Gala Réussite 2026	200.00 \$
Centre de services scolaire de Charlevoix- OPP École St-Pierre	500.00 \$
Centre de services scolaire de Charlevoix	100.00 \$
Communications Charlevoix	9 018.40 \$
Construction St-Gelais (9099-3197 Québec Inc.)	38 861.55 \$
Émilie Lajoie- remboursement frais activités Frédérique Villeneuve	90.00 \$
Excavation Guylain Tremblay (déneigement trottoirs)	9 750.00 \$
Frédérique Harvey- Remboursement activités enfant (Léo et Olivia Bernier)	100.00 \$
Hydro-Québec	3 763.45 \$
Librairie Baie-Saint-Paul	23.80 \$
Louis Pedneault Déneigement	8 516.59 \$
Péto-Canada	379.02 \$
Pétrole Irving	228.00 \$
PG Solutions Inc.	3 870.06 \$
Purolator Inc.	10.26 \$
Solutions de Multiservices	2 419.07 \$
Sonic Énergies	4 166.29 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres	650.00 \$
Visa Desjardins	4 171.63 \$
Yolande Harvey- Projet Mémoires des Femmes	4 609.75 \$
SOUS-TOTAL :	227 092.97 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	66.89 \$
Hydro-Québec	5 311.06 \$
SOUS-TOTAL :	5 377.95 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation Bœuf Rouge Inc.	43.70 \$
Alimentation W. Boudreault	24.08 \$
Aréo-Feu Ltée	170.74 \$
Atelier Zig Zag	329.96 \$
A. Tremblay & Frères Ltée	408.02 \$
Bureauthèque Pro Inc.	647.67 \$
Centre d'archives régionale de Charlevoix (CARC)	55.00 \$
Élie Pedneault- Frais de déplacement (Prélèvement)	205.50 \$
Énergie et Ressources Naturelles	18.00 \$
Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc.	595.00 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	142.56 \$
FQM Assurances	(1 001.71 \$)
Groupe Régis Côté Inc.	2 285.14 \$
Média QMI Inc.	925.55 \$
Medimage	11.13 \$
Meubles Éric Inc.	1 897.08 \$
Ministère de la Sécurité publique- Direction de l'organisation policière (1 de 2)	76 529.00 \$
MJS INC	2 134.87 \$
Municipalité Petite-Rivière-Saint-François	1 681.80 \$
Novexco Inc.	459.25 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	2 496.53 \$

Réseau Biblio	883.91 \$
Solutions de Multiservices	720.29 \$
Tremblay Bois Migneault Lemay S.E.N.C.R.L	16 858.21 \$
Ville de Baie-Saint-Paul	943.65 \$
SOUS-TOTAL :	109 464.93 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Anadh Djalogue - remboursement frais de déplacement	732.74 \$
Chem Action Inc.	11 303.19 \$
Eurofins Environnex	891.06 \$
Kemira Water Solutions Canada Inc.	10 947.82 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	40.33 \$
Transport RJ Tremblay (9149-9004 Québec Inc.)	93.41 \$
Veolia Water Technologies Canada Inc.	6 704.53 \$
SOUS-TOTAL :	30 713.08 \$
	372 648.93 \$

Adoptée

Règlement 2026-04 décrétant l'acquisition d'une unité d'urgence incendie et l'ajout d'équipements ainsi qu'un emprunt de 106 682 \$ – Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement par la greffière-trésorière

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le certificat « Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter » concernant la procédure d'enregistrement relative au règlement 2026-04 décrétant l'acquisition d'une unité d'urgence incendie et l'ajout d'équipements ainsi qu'un emprunt de 106 682 \$.

2026-04-122 Conseil municipal – Modification du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025 via la résolution portant le numéro 2025-12-510;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue en août y a été prévue le 17 août alors qu'il serait préférable de la tenir le 10 août;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 adopté via la résolution 2025-12-510 afin que la séance ordinaire du mois d'août ait lieu le 10 août plutôt que le 17 août, à 19 h.

Adoptée

2026-04-123 Association des plus beaux villages du Québec – Assemblée générale annuelle et forum 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait désormais partie de l'Association des plus beaux villages du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur le maire afin qu'il assiste à l'assemblée générale annuelle 2026 ainsi que le forum 2026 de l'association se tiendront les 18 et 19 juin prochains à l'Hôtel Tadoussac. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement y afférents et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-124 Demande d'amendement au projet de loi numéro 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

CONSIDÉRANT QUE les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

CONSIDÉRANT le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

CONSIDÉRANT QUE l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la *Déclaration de réciprocité* signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec

et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales, madame Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi numéro 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi numéro 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;

QUE copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, madame Geneviève Guilbault, à madame Kariane Bourassa, députée de la circonscription de Charlevoix – Côte-de-Beaupré à l'Assemblée nationale ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

2026-04-125 Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul – Journée de la Fondation 2026

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'être partenaire commanditaire à l'évènement de la « Journée de la Fondation » de la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul qui aura lieu le 12 juin prochain, au Golf Baie-Saint-Paul et à l'Hôtel Le Germain Charlevoix, en inscrivant monsieur Christyan Dufour, maire, au tournoi de golf (150.00\$) ainsi qu'au souper prévu ensuite (250.00 \$), et ce, au montant total de 400.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-126 Désignation du bihoreau gris à titre d'oiseau officiel

CONSIDÉRANT QUE la sollicitation de la Société d'Horticulture, d'Ornithologie et d'Écologie de Charlevoix (SHEC) afin que les municipalités de Charlevoix se dote d'un oiseau officiel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est un territoire très prisé des ornithologues;

CONSIDÉRANT QUE la SHEC recommande que le bihoreau gris soit désigné à titre d'oiseau officiel de L'Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT QUE cet oiseau est très présent sur l'Isle, notamment à la Halte du Pilier, au Parc de la pointe du Bout d'en Bas, dans les anciennes tourbières, le long du chemin de l'Islet et près du Quai de Saint-Louis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner le bihoreau gris à titre d'oiseau officiel de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres.

Adoptée

2026-04-127 Appui au mouvement « Le communautaire à boutte »

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui au mouvement « Le communautaire À boutte » reçue de l'organisme Vers un Chez Soi, par courriel le 25 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes de Charlevoix font partie du milieu communautaire, dont notamment CAVAC, CPS de Charlevoix, L'Envol, RISC, Forum jeunesse de Charlevoix-Ouest, Maison des jeunes des Éboulements, Club Cardio Santé, Club Bon Cœur de Charlevoix, Formation Alpha Charlevoix, Vision d'espoir et de sobriété, Les Mains de l'espoir de Charlevoix, Centre Femmes aux plurielles, Centre d'action bénévole de Charlevoix, Service d'aide communautaire de Charlevoix-Est, Centr'Hommes Charlevoix, Ressources Genesis, Aidons-Lait, Évolution Charlevoix, La Marée, Maison des jeunes Esper Ado, Ancrage de l'Isle-aux-Coudres, Groupe action jeunesse, Pro-Santé, Centre des femmes, CALACS, La Maison La Montée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le mouvement « Le communautaire à boutte » et que la présente résolution soit transmise à l'organisme Vers un Chez Soi ainsi qu'à l'Ancrage Isle-aux-Coudres.

Adoptée

2026-04-128 Renouvellement de l'adhésion à DocuSign

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de la municipalité à *DocuSign* avec le forfait annuel Personnel, au coût de 156.00 \$ par année plus taxes, et ce, afin de faciliter la transmission et la signature de documents, et ce, notamment au sein du service incendie. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-129 Société Alzheimer – Don pour l'activité « soirée dansante »

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite reçue de madame Diane Harvey concernant une activité « soirée dansante » qui aura lieu le 30 mai prochain au profit de la Société Alzheimer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer l'activité de soirée dansante qui aura lieu le 30 mai prochain, au gymnase de l'École St-Pierre, au profit de Société Alzheimer de Québec, et ce, pour un montant de 250.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-130 Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) – Commandite

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer le Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) à l'occasion de son tournoi de golf annuel qui aura lieu le 13 juin prochain au Club de golf Murray Bay, par l'achat d'une publicité (affiche sur un trou) au montant de 125 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-131 Entériner l'offre d'emploi pour former une banque de candidats pour s'occuper des locations de salles

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER l'affichage de l'offre d'emploi faite à l'externe pour former une banque de candidats pour s'occuper des locations de salles qui a été publiée le 7 avril dernier;

QUE les conseillers responsables des ressources humaines, le responsable des services de voirie et des travaux publics ainsi que la directrice générale participent au processus d'embauche, comme c'est le cas habituellement, au besoin.

Adoptée

2026-04-132 Embauche de monsieur Rodrigue Boudreault pour s'occuper des locations de salles

CONSIDÉRANT la résolution précédente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher monsieur Rodrigue Boudreault afin de s'occuper des locations de salles diverses pour la municipalité, et ce, avec effet rétroactif au 11 avril 2026, le tout en collaboration avec le bureau administratif et le service de la voirie et des travaux publics, le tout selon les termes et conditions discutées.

Adoptée

2026-04-133 Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) – Cotisation membre corporatif 2026-2027

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la cotisation corporative de la municipalité auprès de Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) pour l'année 2026-2027, et ce, au coût de 0.09 \$ / résident, soit un montant de 97.38 \$ pour une population de 1082 habitants selon le décret de population 2026 produit par le gouvernement du Québec. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-134 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Inscription du directeur incendie au congrès annuel 2026

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Éric Dufour, directeur du service de sécurité incendie, à l'édition 2026 du congrès de l'Association des gestionnaire en sécurité incendie et civile du Québec qui aura lieu du 23 au 26 mai prochains, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, au coût de 885.00 \$ plus taxes, et de payer tous les frais de déplacement (notamment le kilométrage, les repas et l'hébergement) afférents à ce congrès. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement ainsi que leur paiement sont autorisés;

QU'un compte-rendu du congrès soit fait par le directeur à ses collègues du service incendie ainsi qu'à la direction générale au cours du mois suivant ce congrès.

Adoptée

2026-04-135 Paiement de la facture numéro 2386 d'Atelier Zig Zag

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture numéro 2386 d'Atelier Zig Zag, au montant de 258.69 \$ taxes incluses, laquelle a trait à l'achat des bottes à cap d'acier de madame Alycia Maltais, membre de la brigade incendie.

Adoptée

2026-04-136 Voirie et travaux publics – Dépôt de la démission de l'employé 32-0060

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer et d'accepter la démission de l'employé 32-0060.

Adoptée

2026-04-137 Travaux publics et voirie – Entériner l'offre d'emploi de « Journalier temporaire »

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER l'affichage de l'offre d'emploi faite à l'externe pour un poste de journalier saisonnier/cyclique, du 7 au 17 avril 2026, sur les babillards municipaux, sur la page Facebook de la municipalité et à la télévision communautaire, avec des conditions salariales selon la formation et l'expérience;

QUE les conseillers responsables des ressources humaines, le responsable des services de voirie et des travaux publics ainsi que la directrice générale participent au processus d'embauche, comme c'est le cas habituellement.

Adoptée

2026-04-138 Réseau d'aqueduc – Entériner l'achat d'un panneau d'analyse de chlore et autoriser le paiement de la facture numéro F80402 à CHEM ACTION

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'un panneau d'analyse de chlore pour l'usine de traitement d'eau potable auprès de CHEM ACTION et d'autoriser le paiement de la facture au montant de 11 303.19 \$ taxes incluses.

Adoptée

2026-04-139 Réseaux d'aqueduc et d'égout – Mandat à HARP Consultants pour la réalisation d'une étude sur la capacité résiduelle des réseaux en vue de futurs développements immobiliers – Paiement de la facture numéro 2617 à HARP Consultants

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre;

CONSIDÉRANT les mandats accordés à HARP Consultants via les résolutions 2025-05-230 et 2025-10-248;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture d'HARP Consultants, portant le numéro 2617, au montant de 2 749.34 \$ taxes incluses.

Adoptée

2026-04-140 Cession du lot numéro 6 687 041 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, en faveur de monsieur Jacob Mailloux

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-04-147 qui a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 6 257 166 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, a fait l'objet depuis d'un lotissement suivant un plan préparé par monsieur Nohak Sheehy, arpenteur-géomètre, le 12 mai 2025, sous le numéro 2747 de ses minutes, et entré en vigueur le 9 juin 2025 au Registre foncier dans le dossier numéro 1411614, créant ainsi notamment le lot numéro 6 687 041 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture et l'abolition comme chemin public (« déverbalisation ») du lot 6 257 166 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, maintenant les lots 6 687 041 et 6 687 042 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, ont été autorisés par la résolution portant le numéro 2025-04-147;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 6 687 041 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, ne fait donc plus partie du domaine public de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire toujours céder à monsieur Jacob Mailloux la superficie de terrain formée par le lot 6 687 041 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, cette superficie ne lui étant d'aucune utilité et afin d'éviter tout litige potentiel avec le propriétaire concerné;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de cession soumis avant ce jour par Me Jean-François Renaud, notaire au sein de l'étude « Bouchard et Gagnon, notaires »;

CONSIDÉRANT les représentations de Me Jean-François Renaud, notaire, quant à la nécessité de procéder à la cession du lot numéro 6 687 041 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, à titre onéreux en application de l'article 6.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu de préciser la contrepartie stipulée à la résolution numéro 2025-04-147 de même que la désignation cadastrale de l'immeuble à être cédé, en raison du lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la cession en faveur de monsieur Jacob Mailloux du lot 6 687 041 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, soit faite contre bonnes et valables considérations, soit notamment le paiement des taxes municipales par monsieur Jacob Mailloux et ses auteurs sur cette parcelle de terrain pendant plusieurs décennies et l'obtention d'une quittance par monsieur Jacob Mailloux à cet effet, et non simplement contre une valeur nominale;

DE RATIFIER à toutes fins que de droit les autres points de la résolution numéro 2025-04-147 qui a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025.

Adoptée

2026-04-141 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Achat de mobilier urbain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 pour l'achat et l'installation d'un parcours d'exercice extérieurs et de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de mobilier urbain était prévu dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter du mobilier urbain (tables à pique-nique, bancs de parc, balançoires) auprès de Mobi-Mobilier urbain inc., le tout selon l'estimé daté du 30 mars et portant le numéro SO-102733, au montant de 39 910.50 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-142 Parc de la Roche à Caya – Mandat à ZIP Saguenay-Charlevoix pour contrôle de la renouée du Japon et sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater ZIP Saguenay-Charlevoix pour réaliser les travaux suivant, le tout en lien avec l'offre de services datée du 10 mars 2026, et ce, au montant de 4 500.00 \$ plus taxes, à savoir :

- Une activité de formation à l'école sur les méfaits des espèces exotiques envahissantes que l'on retrouve à L'Isle-aux-Coudres;
- Une activité pratique pour présenter les techniques de contrôle des espèces exotiques envahissantes : coupe et bâchage de la colonie et gestion des matières résiduelles afin d'éviter la propagation.

Adoptée

2026-04-143 Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à 9361-3115 Québec Inc. (Productions Légion) pour construction du bâtiment d'accueil

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public (numéro 2026-002) concernant la construction d'un bâtiment d'accueil au Parc de la pointe du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues en réponse à cet appel d'offres, lesquelles ont été ouvertes publiquement le 23 mars 2026 et se détaillent comme suit :

Nom du soumissionnaire	Soumission (Montant avec taxes)
9361-3115 Québec Inc. (Productions Légion)	390 439.65 \$
Construction Philex Inc.	408 897.52 \$
Point Co.	546 712.79 \$
Construction PonViCom Inc.	455 772.40 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la conformité des soumissions, la plus basse soumission reçue, soit celle de 9361-3115 Québec Inc. (Productions Légion), est conforme aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de construction d'un bâtiment d'accueil au Parc de la pointe du Bout d'en Bas à 9361-3115 Québec Inc. (Productions Légion) faisant suite à l'appel d'offres 2026-002, au montant de 390 439.65 \$ taxes incluses.

Adoptée

2026-04-144 Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Nomination des membres du comité « Les amis du Bout d'en Bas »

CONSIDÉRANT le Parc de la pointe du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt afin de donner de leur temps pour mettre en valeur ce parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Lucien Gallant, monsieur Samuel Guénette, madame Sonia Lefebvre, madame Christine Vézina, monsieur Jean-Simon Bélisle, monsieur Pascal Dufour, madame Jacinthe Lafontaine et madame Lison Dufour afin de faire partie du comité « Les amis du Bout d'en Bas », auquel pourront éventuellement se joindre d'autres citoyens et citoyennes.

Adoptée

2026-04-145 Monument Jacques-Cartier – Dépôt de la démission de madame Johanne Fortin, à titre de membre du comité de travail

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer et d'accepter la démission de madame Johanne Fortin, à titre de membre du comité de travail du monument Jacques-Cartier, reçue par courriel le 9 avril 2026 et effective depuis le mois de mars 2026.

Adoptée

2026-04-146 Monument Jacques-Cartier – Modification de la résolution 2025-10-433 nommant les citoyens formant le comité de travail

CONSIDÉRANT la résolution précédente concernant la démission de madame Johanne Fortin, à titre de membre du comité;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'intérêt a été publié afin d'intégrer un nouveau membre citoyen au sein de ce comité, le tout tel que le prévoit la résolution portant le numéro 2025-09-395;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont manifesté leur intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey, secondé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à la majorité des conseillers présents de nommer madame Maryse Beauchesne, à titre de membre citoyen du comité de travail portant sur le monument Jacques-Cartier.

Adoptée

2026-04-147 Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Entériner l'adoption du devis d'appel d'offres 2026-002 concernant la rénovation du bloc sanitaire

CONSIDÉRANT le projet de réfection du bloc sanitaire faisant partie du projet global mentionné en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le devis d'appel d'offres 2026-002 concernant la rénovation du bloc sanitaire au terrain de jeux de l'Islet qui a été publié le 31 mars 2026 dans le Journal de Québec et le 7 avril 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO).

Adoptée

2026-04-148 Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Autorisation de branchement des jeux d'eau aux réseaux d'aqueduc et d'égout sur chemin de l'Islet

CONSIDÉRANT le projet d'installation de jeux d'eau faisant partie du projet global mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE ces jeux d'eau seront alimentés en aqueduc et reliés à l'égout sanitaire à même les réseaux municipaux situés dans l'infrastructure sous-terrainne du chemin de l'Islet et que des raccordements doivent être effectués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de raccordement des jeux d'eau aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout situés dans le chemin de l'Islet soient effectués à l'interne par les employés municipaux et que toutes dépenses relatives à ce projet soient accordées. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-149 Changements climatiques – Formations et accompagnement par Conseil régional de l'environnement Région de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille actuellement en collaboration avec la MRC de Charlevoix concernant le plan climat ainsi qu'en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le programme Eco Énergie 360;

CONSIDÉRANT le projet *Territoires résilients – Capitale-Nationale* du Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT l'offre de services comprenant des formations (Introduction à l'adaptation et Adaptation climatique et urbanisme) et de l'accompagnement afin de dresser un portrait diagnostique du territoire de la municipalité en matière de vulnérabilités climatiques, d'exposition aux aléas et de capacité d'adaptation et d'identifier les enjeux prioritaires liés aux changements climatiques qui a été préparée par CRE Capitale-Nationale en faveur de la municipalité et reçue plus tôt ce jour;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement de CRE Capitale-Nationale sera sans frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER Conseil régional de l'environnement Région de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale), le tout selon l'offre de services déposée plus tôt ce jour concernant des formations afin que la municipalité soit formée et accompagnée afin de dresser un portrait diagnostique du territoire de la municipalité en matière de vulnérabilités climatiques, d'exposition aux aléas et de capacité d'adaptation et d'identifier les enjeux prioritaires liés aux changements climatiques, et ce, sans frais pour la municipalité;

QUE madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée afin de représenter la municipalité dans le cadre de ce projet et de faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, dont notamment la signature de tout document y afférent, soit notamment mais sans limitation le document d'engagement.

Adoptée

2026-04-150 VanFest Charlevoix – Demande d'autorisation pour l'édition 2026

CONSIDÉRANT la demande d'Auberge La Fascine reçue par courriel le 2 avril dernier concernant la tenue de la troisième édition du VanFest Charlevoix qui doit avoir lieu sur le site d'Auberge la Fascine situé au 1064, chemin des Coudriers, et également dans le stationnement de l'église de St-Bernard situé au 3417, chemin des Coudriers, du 5 au 8 juin prochains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'AUTORISER QUE l'édition 2026 du VanFest Charlevoix ait lieu sur les terrains de l'Auberge La Fascine (lots 5 276 052 et 6 504 722 du cadastre du Québec) et de la Fabrique Saint-François d'Assise (Église de St-Bernard) (lot 5 276 163 du cadastre du Québec), respectivement situés au 1064 et 3417, chemin des Coudriers, soit notamment mais sans limitation d'y permettre l'usage de camping sur ces sites;

D'AUTORISER QUE les participants puissent dormir dans leur *camping car* sur les sites ci-dessus décrits, et ce, que pendant la durée de l'évènement.

Adoptée

2026-04-151 Camp de jour municipal – Mandat à Camp Le Manoir pour la gestion du camp 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire, encore cette année, offrir aux jeunes un camp de jour en partenariat avec le Camp Le Manoir;

CONSIDÉRANT QUE Camp Le Manoir a transmis, par courriel, le 26 mars dernier, une entente de services pour la saison estivale 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE MANDATER Camp Le Manoir pour la gestion de l'édition 2026 de son camp de jour municipal selon l'entente de services transmise, par courriel, le 26 mars 2026, au montant de 47 450.56 \$, ce forfait incluant toutes les dépenses salariales, d'animation, d'administration et autres mais excluant l'accompagnement individuel que pourrait nécessiter un enfant et duquel montant seront déduites des dépenses prises en charge par la municipalité mais ledit forfait étant sujet aux augmentations des coûts relatifs au transport ainsi qu'au salaire minimum;

DE NOMMER la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à signer l'entente de partenariat avec le Camp le Manoir pour la gestion du camp de jour municipal 2026.

Adoptée

2026-04-152 Projet Circonflexe – Achat d'équipements sportifs et de loisirs

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-01-030 par laquelle la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet Collaboratif Circonflexe de l'Unité des loisirs et des sports de la Capitale-Nationale (ci-après ULSCN »), et ce, conjointement avec les municipalités de Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Urbain et Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une réponse favorable de l'ULSCN, le 16 février dernier, au montant de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix bonifie le projet en accordant une aide financière supplémentaire de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, afin de procéder à l'achat d'équipements de sport et de loisir pour les points de services situés au terrain de jeux de l'Islet ainsi qu'à l'hôtel de ville, le tout selon le budget alloué restant. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-153 Les documents suivants sont déposés aux archives de la municipalité :

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants :

- Rapport financier périodique du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, sous la cote 201-120-2170;
- Prix machinerie et matériel pour l'année 2026, sous la cote 401-100-7620;
- Société des traversiers du Québec – Suivi des résolutions 2025-11-486 et 2026-03-113 – Désignation du second navire à la traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive, sous la cote 603-121-1512;
- MRC de Charlevoix – Résultats de l'appel de propositions pour le lignage des rues, sous la cote 602-142-3408.

Adoptée

2026-04-154 Condoléances à la famille de madame Rolande Dufour

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité transmette ses sincères condoléances à la famille de madame Rolande Dufour, décédée le 8 mars dernier, laquelle a été l'une des premières femmes en politique municipale à L'Isle-aux-Coudres.

Adoptée

2026-04-155 Mention de félicitations à Boulangerie Bouchard, lauréate du Gala Charlevoix reconnaît 2026

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre une mention de félicitations à la Boulangerie Bouchard, lauréate de la catégorie « Commerce de détail » lors de l'édition 2026 du Gala Charlevoix reconnaît.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 58.

Christyan Dufour, maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 mai 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.